

durant l'hiver et qui doivent le payer \$17.50 la tonne, trouvent que ce prix est en réalité exorbitant.

Je me demande où ce trouve le remède. Je vois que la subvention sera augmentée, cette année; mais il ne s'agit pas ici d'une question d'argent; il s'agit plutôt du pouvoir de remédier à cet état de choses. Nous devrions obtenir un redressement quelconque. A quoi a servi l'enquête faite par M. McGregor et qui nous a coûté si cher? Je me demande si le ministère du Travail a collaboré avec le ministère des Mines et des Ressources à ce sujet. A la suite de cette enquête, on a préparé un volumineux rapport, mais personne ne le lit. Je crois même qu'en réalité on n'en a mis qu'un seul exemplaire à la disposition des membres de la Chambre. Et le bouquet de toute l'affaire c'est que l'homme responsable de cette exploitation dont a été victime le peuple canadien a vendu ses intérêts et est maintenant dans un autre endroit où, aux yeux d'un grand nombre, il passe pour un grand citoyen. Ceci me rappelle le cas d'un avocat qui fut rayé du barreau et dont se souvient, j'en suis sûr, le ministre de la Justice (M. Lapointe). Il est mort aujourd'hui et je n'ai pas besoin de mentionner son nom. Il avait pour pratique de forcer ses clients à le payer deux fois s'ils ne pouvaient présenter leurs reçus et il réussit ainsi à voler des centaines de dollars. Pourtant, parce qu'il donnait de temps à autre un billet de \$5 aux œuvres de charité, on le tenait pour un bon Samaritain et un grand Canadien. Le magnat du commerce du charbon au pays était dans le même cas. Ce qu'il a fait était une honte, mais apparemment il n'y avait rien à y faire. A quoi bon tant de commissions? Elles ne sont d'aucune utilité. Nous avons ici le culte du veau d'or; quand un homme a réussi à s'enrichir, il passe pour un grand citoyen alors que, très souvent, il a fait fortune en exploitant le peuple comme la chose est arrivée dans le commerce du charbon.

Je me demande s'il est trop tard pour que l'on impose une peine quelconque. La façon dont a été traité le peuple canadien en général est une m... honte. Quand j'y pense, je suis porté à oublier toute dignité de langage. Je crois que tout le monde pense comme moi au sujet de cette situation. Nous avons au pays des hivers rigoureux et nous voyons un certain nombre de ces gens faire le tour du monde tandis que pour nous, il nous faut geler et payer notre charbon un prix formidable. Je voudrais une enquête qui donnerait des résultats et non une de ces enquêtes à l'eau de rose. Je voudrais voir les personnes

[M. Pouliot.]

responsables des souffrances que doivent endurer nos concitoyens pendant les mois d'hiver pendues nues par un des pires froids d'hiver. A mon sens, c'est le châtiment qu'elles méritent. Le ministre dirige son département depuis de longues années, il est très au courant de toute la situation et je me demande s'il ne pourrait pas faire quelque chose de réellement efficace pour aider le peuple canadien, surtout en ce moment où il est plus difficile de se procurer du charbon d'Angleterre.

M. GILLIS: Le ministre vient de dire que cette subvention avait valu du travail à 4,500 hommes environ. Je voudrais savoir comment on est arrivé à établir ce chiffre et en quels endroits furent créés ces emplois.

L'hon. M. CRERAR: Ce travail supplémentaire fut accordé dans les mines de la Nouvelle-Ecosse, mais je ne saurais dire dans quelles mines en particulier. Je suppose que ces chiffres sont basés sur le nombre de tonnes transportées par suite des subventions qui ont été accordées. Je présume qu'on part d'une formule quelconque basée sur la quantité de charbon extraite par un mineur.

M. MacNICOL: Ce chiffre ne comprend-il pas la main-d'œuvre supplémentaire exigée sur les chemins de fer et les bateaux?

L'hon. M. CRERAR: Non; il ne s'agit ici que d'emplois aux mines elles-mêmes. Je ne saurais dire pendant combien de jours chaque mineur a travaillé ni donner d'autres détails de ce genre, mais en plus des ouvriers employés à l'extraction de la houille, et à sa préparation jusqu'au moment de son chargement sur les wagons, il y eut aussi des ouvriers employés sur les chemins de fer et les bateaux, mais il n'en est pas tenu compte dans le chiffre que je viens de donner.

M. GILLIS: Je n'ai pas l'intention de m'arrêter longuement à ce crédit, car aussitôt qu'on aborde la question des subventions, du moins au point de vue provincial, on se fait rappeler qu'il s'agit de dons purs et simples de la part du Gouvernement, que ces subventions ne sont pas statutaires et que toute discussion pourrait entraîner leur suppression, et je ne veux pas m'exposer à ce reproche. Quand le ministre a mentionné ce chiffre j'ai pensé que peut-être l'embauchage dont il parlait était attribuable au transport de la houille, parce que je sais pertinemment que, chez les mineurs, il n'y a pas eu d'emplois créés depuis que l'on a accordé des subventions. De fait, c'est le contraire qui est vrai. J'ai essayé, en deux occasions, de faire un exposé de cette industrie depuis dix ans. L'industrie houillère dans la Nouvelle-Ecosse est absolument dans le marasme.